

ACTIONS MILITANTES EN COURS - QUELQUES LECTURES RECOMMANDÉES :

L'état d'urgence n'a pas pris fin le 1er novembre 2017.

L'Observatoire de l'état d'urgence, créé en janvier 2016, est un regroupement d'associations, d'organisations et de syndicats qui veillent à la défense des droits et des libertés fondamentales et sont mobilisés pour sortir de l'état d'urgence permanent et dénoncer l'inscription de ses mesures liberticides dans le droit commun.

Les membres de l'Observatoire de l'état d'urgence sont :

la [Ligue des droits de l'Homme](#) (LDH), le [Syndicat de la magistrature](#) (SM), le [Syndicat des avocats de France](#) (Saf), l'[Observatoire international des prisons](#) (OIP) et le [Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux](#) (Credof).

Observatoire de l'état d'urgence :

<http://www.attentifensemble.org>

Mineurs isolés non-accompagnés (MNA)

Communiqué de presse des avocats :

« Mineur.e.s non accompagné.e.s : pourquoi le Gouvernement ignore-t-il les avocat.e.s ? »

Extrait:

"Face aux enjeux d'une nouvelle réforme qui risque de porter préjudice aux MNA, il nous apparaît indispensable d'être entendu.e.s.

Nous aidons et assistons quotidiennement des centaines de mineur.e.s devant les juridictions de tous les départements français. Nous sommes convaincu.e.s que nos compétences juridiques et notre expérience de terrain sont indispensables à la prise en compte de l'intérêt supérieur de ces enfants tel que défini, notamment, à l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

À lire en entier là :

<http://www.infomie.net/spip.php?article4111>

Melting Passes, la parenthèse football dans le parcours d'obstacles des mineurs étrangers

À lire sur le site du Bondy-blog

<http://www.bondyblog.fr/201712130841/melting-passes-la-parenthese-football-dans-le-parcours-obstacles-des-mineurs-isoles-etrangers/>

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanc - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr

AGENDA

- samedi 16 décembre au siège de la LDH (138 rue Marcadet 75018 Paris) journée de travail organisée par le groupe de travail "Etrangers & immigrés" -
pour savoir s'il reste de la place envoyer un message à odileldh94@hotmail.com

- lundi 18 décembre : Journée internationale des migrants : on annonce un communiqué des Etats-généraux-des-Migrations".

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h .
Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site.

Depuis le 7 juillet la section Paris 5/13 propose : Les communs, un nouvel universalisme ? Une nouvelle utopie ?

Vous pouvez l'écouter facilement en utilisant ce lien :

<https://hearthis.at/esk75-pr/les-communs-un-nouvel-universalisme-ldh-5-13>



prochaine réunion de section

jeudi 11 janvier

**Réunion de reprise de carte
avec Malik Salemkour président de la LDH**

**à 20 h à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison Blanche**

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
les 2ème et 4ème sur rendez-vous mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com -

Groupe Etudiants:

contact :
Hadrien : hadrien-12@live.fr

Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème



n° 74 - décembre 2017

Des nouvelles de la mobilisation du Collectif « Vive l'APL »

Christine Borzellino

Voilà bien un sujet où notre journal est indispensable. Car, comme vous avez sans doute pu le constater, on n'en parle guère dans les médias.

Samedi 9 décembre était organisée une manifestation à Paris et des rassemblements dans une vingtaine d'autres villes. Cette journée devant être le moment fort de la mobilisation, le collectif l'avait préparé bien en amont : meeting, conférence de presse...

Certes, la manifestation à Paris n'était pas massive, juste honorable (les manifestations pour le logement attirent malheureusement rarement des foules). Mais des journaux nationaux, seuls l'Huma et Le Monde en ont parlé. La concurrence de la mort de Johnny a été rude. Heureusement Josiane Balasko était avec nous !

Et heureusement les rassemblements dans les autres villes ont été mieux relayés par la presse régionale.

Cette mobilisation contre la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) est menée, depuis septembre, par un collectif inédit qui rassemble presque toutes les associations de locataires, de mal-logés, d'aide aux sans-logis, de solidarité, la plupart des bailleurs sociaux publics ou privés, la plupart des syndicats des salariés de ces organismes et des associations de défense des droits, dont la LDH.

Ce collectif s'est constitué face à deux attaques financières du gouvernement contre l'effectivité du Droit au Logement.

- La baisse de 5 € par mois pour tous les allocataires APL, effective dès cet automne : autrement dit comment prendre aux plus pauvres. Dans leur recours auprès du Conseil d'Etat, les associations ont pu démontrer, par des cas concrets, l'effet de cette mesure sur le budget de certaines familles ou de certains étudiants. De plus les APL ne seront plus revalorisés. A terme, le but semblait bien être de les supprimer.

- Dans la loi des finances 2018, une baisse des APL d'environ 60 € par mois pour les allocataires logés dans le parc social, devant être compensée par une baisse des loyers à peu près équivalente : ce qui revenait à ponctionner à l'ensemble des bailleurs sociaux entre 1,5 et 1,7 milliards d'euros pour l'année 2018.

Avec une argumentation qui est un monument de mauvaise foi : « le système ne marche pas, puisqu'il reste tant de mal logés », alors que cette mesure revenait à faire payer les organismes les plus « méritants », ceux qui logent beaucoup d'allocataire APL. Alors que le niveau des prix des loyers du privé ne permet pas à beaucoup de s'y loger. Ce qui rend le parc social indispensable mais insuffisant dans ce qu'on appelle les zones tendues (là où il y a des emplois et des loyers privés trop chers). On voit mal comment appauvrir les bailleurs sociaux réglerait le problème.

La mobilisation a eu comme résultat des négociations entre le gouvernement et les fédérations d'organisme d'habitat social, mais qui ont porté sur les délais (3 ans au lieu d'un an) et la manière dont serait mis à contribution le Logement social (hausse de la TVA sur les constructions, autres contributions) et non sur le principe même.

Alors qu'aucun effort n'est demandé au monde de l'immobilier privé (la suggestion de Macron de baisser les loyers de 5 € n'a guère été entendu ; l'encadrement des loyers est mis à mal) le gouvernement est bien décidé à appauvrir les acteurs du modèle français (certes imparfait mais qui a le mérite d'exister) de logement social.

Quelques chiffres sur le lien suivant
<https://vivelapl.org/notre-campagne/>

Enseignez à vivre



Un documentaire de Abraham Segal, soutenu par la LDH et sorti le 13 décembre

Se plaçant d'emblée sous l'égide de Platon, « Pour enseigner, il faut de l'Eros (amour) » et de Rousseau « Je veux lui enseigner à vivre », Edgar Morin ouvre ce documentaire qui veut mettre en perspective la pensée du philosophe-sociologue et des pratiques innovantes dans cinq établissements publics français.

Ce documentaire nous plonge au sein de ces différents établissements.

Premier établissement : le lycée d'excellence Edgar Morin, à Douai, qui, précise son proviseur, accueille des élèves de quartiers modestes, voire sensibles, qui souhaitent avoir de meilleures conditions pour travailler.

Trois autres établissements, à Paris ou dans la région parisienne, sont destinés à accueillir des élèves « décrocheurs », qui ont quitté la scolarité mais veulent y revenir :

- le Pôle innovant lycée (PIL) situé au sein du lycée professionnel Lazare-Ponticelli dans le 13^e

- le micro lycée de Vitry sur Seine

- le lycée autogéré de Paris (Lap) dans le 15^e

Nous découvrons aussi l'école Decroly, à Saint-Mandé, ouvert aux élèves depuis la maternelle jusqu'à la fin du collège.

Qualité de l'accueil, professeur-e-s attentif-ve-s, voire passionné-e-s, qui ne regardent pas les élèves comme un dossier, un numéro, mais dans leur globalité, respect réciproque, apprentissage de la vie en société, ouverture sur le monde, découverte de soi-même, dans un lieu de liberté, de créativité, de responsabilité... tel est l'avis des lycéen-ne-s des établissements concernés. « J'ai repris pied, j'ai réappris à vivre » dit un élève du Pil, « C'est ici que j'ai démarré ma véritable vie » assure un élève du Pal.

Un plaisir de transmettre évident, la pratique de l'interdisciplinarité, le souci d'enseigner à partir d'actions concrètes, de permettre aux jeunes de s'épanouir dans les savoirs mais aussi dans la vie sociale, de découvrir des possibles qui ne l'étaient pas, ou plus, un investissement dans la vie de l'établissement... sont partagés par tous les professeur-e-s concerné-e-s.

Quelques exemples concrets : Au PIL les lycéen-e-s réparent des vélos qui sont ensuite vendus au profit de la coopérative, et des ordinateurs qui seront envoyés au Maroc ; en chimie, ils-elles travaillent sur le moyen de rendre potable une eau polluée, dans le cadre d'une prochaine mission au Nicaragua.

Au lycée Edgar Morin, avec les professeur-e-s de géographie et de sociologie, une classe prépare un voyage à Paris, puis s'y rend. La découverte du quartier de la Goutte d'Or est, pour eux, une expérience marquante : « Rien à voir avec ce que disent les média », précise une élève, « nous y avons rencontré des gens accueillants, souriants ». Ils-elles y visitent l'église St Bernard, où le responsable des sans-papiers de 1996 et un abbé parlent, eux aussi,

un langage différent de celui des media, et découvrent avec Edgar Morin la bibliothèque Sainte Geneviève... Autant de projets et de découvertes qui les façonnent d'une manière originale, indélébile.

La présence, dans ce documentaire, de l'école Decroly est un peu à part : on y retrouve, bien-sûr, les mêmes engagements passionnés des enseignant-e-s, une approche globale de l'enfant. Mais nous n'avons pas affaire à des élèves en difficulté. Sans doute, si tous les enfants étaient pris en charge de cette manière depuis leur plus jeune âge, les problèmes de « décrochage » seraient-ils beaucoup moins répandus...

« *Nous avons choisi de filmer dans ces établissements-là en montrant que l'on peut refonder l'école publique et donner également des nouvelles chances aux laissés pour compte de l'enseignement traditionnel* » précise le réalisateur.

Film d'espoir, son documentaire peut donner lieu à des débats passionnants.

Mais

Le rectorat a décidé de déménager le **Pôle Innovant Lycéen (PIL*)**, structure publique de rattachement scolaire à Paris, dans le Lycée Jean Jaurès (75019) en cours de réaménagement à la rentrée 2018.

La proposition de nouveaux locaux faite au PIL ne tient pas compte de son projet pédagogique innovant, de son rapport particulier aux espaces et remet donc en cause l'action de rattachement scolaire qu'il mène depuis 2000.

Le Pôle innovant lycéen ne veut pas quitter le XlIle !

A lire sur le site du Parisien <http://www.leparisien.fr/paris-75/le-pole-innovant-lyceen-ne-veut-pas-quitter-le-xiii-11-10-2017-7325097.php>

Et signez la pétition https://www.change.org/p/pour-le-maintien-d-une-structure-de-retour-a-l-ecole-a-paris?recruiter=8288951&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=psf_combo_share_message_combo_new_control_progress_110217winners&utm_term=200780

Visite du Centre d'Hébergement d'Urgence d'Ivry-sur-Seine. 22 novembre 2017.

Le centre a été aménagé sur un terrain appartenant à la Mairie de Paris, (Ancienne usine d'épuration des eaux) à Ivry-sur-Seine, à la limite de Vitry. L'Etat le finance et a confié sa gestion à Emmaüs Solidarité. La capacité d'accueil est de 400 places réservées aux familles et femmes seules. 50 autres places sont attribuées à des familles Roms à la demande du Maire d'Ivry. Actuellement le séjour moyen au Centre est de 3 mois mais c'était beaucoup moins avant l'engorgement des centres d'accueil. Le centre comprend une école. C'est une antenne de l'Education Nationale avec des professeurs des écoles détachés. Un professeur coordinateur assure la liaison avec le CASNAV. Elle accueille sur place les enfants des hébergés (les enfants des familles roms sont scolarisés dans les écoles d'Ivry). Elle compte 60 élèves répartis en 4 classes de 15 élèves chacune : 3 classes d'élèves ayant déjà été scolarisés dans leur langue maternelle, répartis selon les âges (6-8ans, 8-12ans, 12-17ans) et une classe regroupant des élèves qui n'ont jamais été scolarisés et qui reprendront ensuite le cours normal de la scolarité. Pour répondre à une forte demande des hébergés, des cours de français pour les parents des enfants scolarisés et femmes seules sont assurés par des salariés ayant reçu une formation Français Langue Etrangère. Ces cours sont très appréciés et font le plein. Il y a aussi des cours de conversation assurés par des bénévoles. Actuellement existe une liste d'attente de 10 élèves -liée à l'absence de transfert vers les autres centres d'hébergement complètement saturés, depuis le mois de septembre. Quand les familles sont transférées, les documents habituels sont confiés aux hébergés qui les transmettront aux nouvelles écoles de leurs enfants : évaluations, certificat de scolarité, exeat. Pendant les vacances, « Ecole ouverte » : le matin, cours avec les enseignants, l'après midi activités culturelles avec des animateurs.

<http://www.ldh-paris513.fr>

Une salle d'éveil existe pour les moins de 6 ans avec des animations.

Les hébergements (avec revêtement de bois) sont répartis le long de rues numérotées, selon la composition familiale : femmes seules, familles moyennes, grandes familles. Chaque rue dispose d'un bureau d'accueil et d'une yourte dédiée aux activités communes (restauration, salle de réunion, TV, animations). Les animateurs sont présents du lundi au samedi. Une grande yourte commune permet les activités concernant tous les habitants du Centre. L'animation du pôle Santé est assurée par le SAMU social de Paris. Le personnel administratif gère les rendez-vous des consultations internes assurées grâce à des partenariats : Gynécologues sans frontières, des sage-femmes de la PMI-PF Curial, des psychologues de l'association Trace et de l'équipe mobile ouverte Précarité. Les patients sont aussi orientés dans les structures de soins en partenariat avec des hôpitaux de l'APHP et l'Hôpital intercommunal de Créteil.

L'ARS a établi avec le centre un protocole pour les urgences. Le pôle Santé a besoin des compétences des travailleurs sociaux d'Emmaüs-Solidarité pour la gestion des demandes d'accès aux droits sociaux. Ils ont été formés récemment par la CPAM de Créteil pour que les demandeurs d'asile puissent obtenir la CMU et CMUC et être intégrés au système général en structures de soins et ainsi relever le moins longtemps possible des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) qui n'offrent pas toute la palette de soins.

Les travailleurs sociaux prennent en charges les violences conjugales au cas par cas : d'abord protection de la victime, accompagnement au commissariat pour dépôt de plainte mais aussi travail avec l'auteur des violences à partir de ses références culturelles et de ses problèmes psychiques . Le travail se fait en lien avec le Pôle santé .

Les tâches administratives sont remplies par deux types de travailleurs sociaux : travailleurs socio-éducatifs (TSE) et assistants sociaux (formation d'économie sociale et familiale). Pas de juristes Les personnes hébergées viennent de la Bulle de pré-accueil de Porte de la Chapelle ou du Samu social.

A leur arrivée, les personnes qui sont « primo arrivantes » sont reçues par un travailleur social lors d'un premier entretien « d'état des lieux » et par le Pôle Santé. La majorité n'ont pas encore fait de démarches de demande d'asile. Certains ont déjà des rendez-vous en Préfecture . L'enregistrement des demandes d'asile se fait sur la plate-forme d'accueil du Val de Marne gérée par France Terre d'asile. 2 à 3 semaines d'attente contre 2 mois si l'on s'adresse à la Préfecture de Créteil. La loi dit « sous 3 jours ». Les personnes peuvent aussi déposer leur demande d'asile à la Préfecture du département où ils étaient domiciliés, c'est alors plus long (par exemple à Paris).

Il faut ensuite remplir les dossiers avec les récits d'asile - ce qui actuellement fait par les travailleurs sociaux.

Or il y a un travailleur social pour 40 personnes, environ 10 familles...Il n'y a pas d'accompagnement systématique aux rendez-vous en Préfecture. La Directrice affirme que le centre est en recherche de partenariat.

Mylène Stambouli intervient pour rappeler que c'est un travail juridique et non pas un travail social. Elle s'étonne que la proposition de créer une permanence juridique faite depuis des mois par Laurence Roque, avocate au Barreau de Créteil, n'ait jamais obtenu de réponse. Les changements d'encadrement successifs (4 directrices depuis l'ouverture du centre) expliqueraient cela, selon la directrice.

Le Centre recourt à un petit réseau d'avocats (5) pour d'éventuels recours contre les arrêtés de transfert ou d'assignation à résidence. Jusqu'à présent, une seule personne en procédure Dublin a été transférée (Suède). Quand les recours juridiques sont épuisés, « on informe : les gens choisissent, le CRA ou la fuite». Trois personnes ont été envoyées en CRA (Mesnil- Amelot), deux ont été libérées par le Juge, une autre a fait les 45 jours de rétention.

La délégation demande si le Centre pourrait afficher, en plusieurs langues, dans les yourtes, deux types de lieux d'accès au droit : - sur site, une permanence d'avocats pouvant traiter le récit, la procédure asile et les recours - à l'extérieur une permanence avec des associatifs.

La Directrice du centre donne son accord de principe.

Les bénévoles du Centre demandent un accueil des associations, pas seulement des individus. Ils souhaitent un lieu d'échange, un temps régulier de coordination pour des projets précis. La Directrice est d'accord, « Plus on est nombreux, plus on est efficace ». Des

courriel: paris.5.13@ldh-france.org

demandes qui avaient été formulées depuis longtemps par les associations locales semblent trouver des réponses positives à l'issue de cette entrevue.

Résumé du compte-rendu fait par Jacqueline Chemaly, 24 novembre 2017.

Humanité du pape François

Le vendredi 8 décembre, Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, avait réuni les responsables des principales ONG d'action sociale, liées par contrat avec le gouvernement pour la gestion des centres d'hébergement. L'intention était claire : le président Macron ayant décrété qu'il ne devait plus y avoir de sans-abri en France à la fin de cette année, il fallait libérer des places et, pour cela, accélérer l'examen des dossiers des réfugiés-exilés-migrants afin de reconduire aux frontières (c'est-à-dire expulser) tous les "non éligibles au droit d'asile". Mais les responsables des associations convoquées ont "claqué la porte" signifiant ainsi leur refus de participer au travail désigné "évaluation des situations administratives" et affirmant très fort que, pour elles, l'hébergement doit demeurer inconditionnel ¹.

Il faut voir dans ce refus l'affirmation d'une déontologie opposée à celle que les gouvernements successifs de la France mettent en œuvre depuis 2011 : des politiques migratoires qui font bon marché de la Déclaration universelle des droits de l'homme et selon lesquelles les principes de Liberté Egalité Fraternité ne vaudraient que pour les citoyens de notre pays.

Le message que le pape François a adressé au monde entier le 19 août dernier sous le titre "Accueillir, protéger, promouvoir et intégrer les migrants et les réfugiés" est d'une tout autre inspiration. Le pape l'a diffusé près de six mois avant une *Journée mondiale du réfugié et du migrant* prévue pour le 14 janvier 2018 sans doute parce qu'il est particulièrement inquiet, informé de la façon dont, dans la plupart des pays, des difficultés économiques et sociales, manipulées politiquement, renforcent les courants d'opinion xénophobes. Dès le début est exprimée sa "préoccupation spéciale concernant la triste situation de nombreux migrants et réfugiés qui fuient les guerres, les persécutions, les catastrophes naturelles et la pauvreté". Destiné prioritairement, bien sûr, aux catholiques, le message se veut invitation adressée "à tous les croyants, ainsi qu'à tous les hommes et femmes de bonne volonté qui sont appelés à répondre aux nombreux défis posés par les migrations contemporaines avec générosité, rapidité, sagesse et clairvoyance, chacun selon ses possibilités". Mais il ne s'agit pas d'une simple exhortation morale. Au cours de ses voyages (à Lampedusa, au Mexique, dans l'île grecque de Lesbos), Jorge Bergoglio a pu mesurer l'ampleur du défi, le fait que seules des réorientations politiques radicales des Etats pourront améliorer quelque peu la situation. Le message qui couvre 6 pages mérite d'être lu dans sa totalité ². Nous relèverons simplement ici les principales recommandations formulées dès le titre. Elles sont frappantes de précisions.

1. "Accueillir", c'est-à-dire "offrir aux migrants et aux réfugiés de plus grandes possibilités d'entrée sûre et légale dans les pays de destination" ; ils pourront avoir accès aux "services élémentaires" et disposeront de visas pour eux-mêmes et leurs familles. La sécurité des personnes doit primer sur les sécurités nationales, ce qui signifie que les Etats doivent chercher des "solutions alternatives" à la détention pour ceux qui entrent sur leurs territoires sans autorisation et qu'ils doivent éviter "les expulsions collectives et arbitraires (...) vers des pays qui ne peuvent pas garantir le respect de la dignité et des droits fondamentaux".

2. "Protéger" : à tous, indépendamment de leur statut migratoire, sera très concrètement accordée "une assurance consulaire adéquate", le droit de garder avec soi les documents d'identité personnelle, un accès équitable à la justice, la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires personnels et la garantie d'une subsistance minimum vitale. Tous bénéficieront de la liberté de mouvement et auront accès aux moyens de télécommunication. Une nationalité sera accordée aux enfants dès leur naissance et, ultérieurement, une instruction primaire et secondaire.

3. "Promouvoir" : sous cette rubrique, il s'agit de permettre aux réfugiés et aux migrants de "se réaliser en tant que personne dans toutes les dimensions qui composent l'humanité (...)". Pour ce faire, on leur facilitera une insertion socioprofessionnelle valorisant leurs compétences ainsi qu'une "citoyenneté active". Le regroupement familial ne sera pas soumis aux capacités économiques.

4. "Intégrer" : le but recherché ne doit pas être une "assimilation qui conduit à supprimer ou à oublier sa propre identité culturelle" mais "un enrichissement interculturel général". Celui-ci peut être obtenu grâce à l'offre de citoyenneté dissociée des capacités économiques et linguistiques. L'urgence d'une vraie "culture de la rencontre" suppose aussi que soient engagés des programmes visant à préparer les communautés locales aux processus d'intégration.

Ideaux que tout ceci mais le pape François sent bien que toutes les mesures préconisées supposent des décisions politiques. Il est rappelé aux dirigeants du monde que, lors d'un sommet aux Nations Unies à New York le 19 septembre 2016, ils se sont engagés "en faveur des migrants et des réfugiés pour sauver leurs vies et protéger leurs droits, en partageant ces responsabilités au niveau global" et qu'ils doivent rédiger et approuver avant la fin de l'armée 2018 deux accords globaux (*Global Compacts*) : l'un consacré aux réfugiés, l'autre aux migrants.

Publié au milieu de l'été 2017, le message du pape François n'a soulevé que peu d'échos. *Le Monde* lui a consacré un compte rendu d'environ un tiers de page saluant "un texte très engagé et politique" mais suggérant que l'auteur s'aventurait peut-être au-delà de ses compétences et responsabilités. Et surtout, le journaliste écrit que "faire passer la sécurité personnelle (des migrants) avant la sécurité nationale ne manquera pas de faire débat quatre jours après l'attentat de Barcelone". Les semaines ont passé sans que s'ouvre, semble-t-il, aucun débat, et pour cause : à notre connaissance, aucun lien n'a pu être établi entre les attentats terroristes commis en Europe et ces migrants qui, depuis 2011, affluent par centaines de milliers du Moyen Orient et l'Afrique Orientale, victimes pour l'essentiel de guerres et de destructions dont ils ne sont d'aucune façon responsables. Aucun journaliste ne peut l'ignorer. Les chaos intérieurs et extérieurs qui les ont jetés sur les routes sont le résultat de crimes, d'agressions et d'interventions politiques complexes dans lesquels nombre de "puissances", dont la France, sont impliquées en fonction de leurs intérêts.

Accueillir les migrants et les réfugiés, c'est un devoir de solidarité humaine, mais aussi une juste réparation, au moins partielle, de nos responsabilités dans ces tragédies.

Gérard FAÏ

1- Laurent Mouloud et Emilien Urbach, "L'hébergement d'urgence refuse le tri des migrants (sous titre) Les associations dénoncent la volonté du gouvernement d'instaurer des "équipes mobiles pour traquer les sans papiers dans les centres dédiés aux sans abri", *L'Humanité*, 11 décembre 2017. http://fr.radiovaticana.va/news/2017/08/21/message_du_pape_pour_la_jour%C3%A9e_mondiale_du_migrant_et_du_r%C3%A9fugi%C3%A9/1331872

2- Cécile Chambraud, "Le plaidoyer du pape pour l'intégration des migrants" (sous-titre) : "François a publié un texte dans lequel il défend le regroupement familial, le droit du sol et la libre circulation", *Le Monde*, 28 août 2017.

téléphone : 06 42 72 87 63

[facebook.com/ldhparis513](https://www.facebook.com/ldhparis513)